



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 24 décembre 2025

Mobilité : Agglo'Bus renforce et modernise son offre TAD (transport à la demande) dès janvier 2026



Dans le cadre de l'amélioration continue de la mobilité et de l'accessibilité pour l'ensemble des habitants du territoire, **Agglo'Bus déploie dès janvier 2026 plusieurs évolutions concernant son Transport À la Demande (TAD)**, tant en zones rurales qu'au sein des quartiers urbains de Guéret.

1. Le TAD rural : des trajets adaptés et un nouveau retour matinal

Les navettes rurales du Grand Guéret permettent aux habitants :

- De rejoindre directement Guéret, notamment la Gare SNCF et l'Hôtel de Ville ;
- D'accéder aux EHPAD, établissements de santé et pôles de services situés dans les communes rurales.

Les navettes « GUÉRET » fonctionnent du lundi au samedi midi, toute l'année (hors jours fériés).

Les navettes « EHPAD/SANTÉ » fonctionnent du lundi au vendredi toute l'année (hors jours fériés).

◆ Nouveauté TAD rural dès janvier 2026

→ Un retour supplémentaire le matin sera mis en place depuis Guéret vers les villages, du lundi au samedi.

Une amélioration qui facilitera :

- les rendez-vous médicaux précoces,
- les matinées administratives,
- les courses et autres besoins du quotidien.

Secteurs desservis :

Nord : Ajain, Anzême, Glénic, Guéret (Changon, Châteauvieux, Petit Bénéfice), Jouillat, Saint-Fiel.

Est : Guéret (Braonne), Mazeirat, Peyrabout, Saint-Laurent, Sainte-Feyre, La Saunière, Saint-Yrieix-les-Bois.

Sud : La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret (Champegaud, Chemin des Amoureux, Faulette, Le Peuronceau, Rochefort), Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche, Savennes

Ouest : Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury.

2. Le TAD urbain : une offre étendue et de nouveaux arrêts le samedi

Le TAD urbain permet aux habitants des quartiers non desservis par les lignes régulières de rejoindre l'**Hôtel de Ville** et la **Gare SNCF de Guéret**.

❖ Nouveautés TAD urbain dès janvier 2026

- **Extension des jours de service**

➡ Les navettes fonctionneront désormais **du lundi au samedi matin**, toute l'année (hors jours fériés).

- **Cinq nouveaux arrêts le samedi matin**

Uniquement desservis le samedi matin :

- ✓ Berry
- ✓ Charsat
- ✓ Place Bonnyaud
- ✓ Ribièvre
- ✓ Schoelcher

- **Horaires en semaine ajustés**

De nouveaux horaires seront mis en place : un trajet supplémentaire tôt le matin pour améliorer la desserte de la Zone d'Activités.

Liste des arrêts urbains : Allendé · Anna Quinquaud · Auvergne · Berry* · Brésard · Champegaud · Charsat* · Châtaigneraie · Châteauvieux · Chemin des Amoureaux · Cher du Prat · Clinique de la Marche · De Nussac · Garguettes · IME Grancher · Jean Moulin · Jouhaux · Place Bonnyaud* · Pommeil · Ribièvre* · Schoelcher* · Stade Léo Lagrange · Suchaud · Sylvain Blanchet · Tabarly · Tremplin Nature · Trois Fontaines
* Arrêts desservis uniquement le samedi matin.

3. Comment fonctionnent les navettes du Grand Guéret en TAD ?

Le TAD est un service sur réservation, ouvert à tous, aux mêmes tarifs que les lignes urbaines. Il circule selon des itinéraires et horaires définis, mais uniquement si une réservation a été effectuée.

Les trajets du jour sont organisés en fonction des réservations afin de garantir l'horaire d'arrivée annoncé.

4. Réservation : mode d'emploi

Étape 1 : inscription au service

Une première inscription est nécessaire lors du premier appel, en fournissant :

- nom, prénom

- adresse
 - numéro(s) de téléphone
 - date de naissance
 - numéro de carte d'invalidité (si applicable)
- Les données transmises sont strictement confidentielles.

Étape 2 : réserver son trajet

La réservation s'effectue au minimum la veille avant 16h (pensez à réserver le vendredi pour le lundi) et jusqu'à 15 jours à l'avance.

Lors de l'appel, l'usager indique :

- son arrêt de prise en charge,
- sa destination,
- le jour, l'horaire d'aller et l'horaire de retour souhaités.

Étape 3 : confirmation de l'horaire

La veille du trajet, l'usager reçoit la confirmation de l'horaire par téléphone, SMS ou e-mail.

Étape 4 : le jour du trajet

- Se présenter 5 minutes avant l'heure annoncée à l'arrêt.
- Présenter au conducteur un titre de transport valide ou en acheter un à bord.

Avec l'ensemble de ces évolutions, agglo'Bus confirme son engagement à offrir un service **souple, accessible et adapté** aux besoins des habitants, qu'ils vivent en zones rurales ou urbaines.

**Pour retrouver toutes les informations pratiques concernant
le réseau agglo'Bus, rendez-vous :**

**À l'Espace Mobilité - Place de la Gare à GUÉRET - BP 302
Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h45-17h15.
Tél. : 05.55.51.91.91**

ou sur :

www.grandgueretmobilite.fr

CONTACTS PRESSE :

Service Communication

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

service.communication@agglo-grandgueret.fr – 05.55.41.04.48

